

Rapport du Conseil d'administration 2020

Présenté à l'Assemblée générale annuelle du 6 mai 2020

Mandats 2019

Lors de l'Assemblée générale annuelle du 27 mars 2019, les membres de l'AJP ont confié au Conseil d'administration les objectifs spécifiques suivants :

- Assurer une présence médiatique ou autrement sur la place publique afin d'avancer des positions historiques de l'AJP, mais délaissées ou peu soulevées;
- Adopter un système de gestion du membrariat de l'AJP simple d'utilisation et permettant un suivi adéquat des statuts de membre;
- Réviser l'infrastructure du site web de l'AJP;
- Standardiser le système de gestion des communications de l'AJP, dont ses publications sur les réseaux sociaux, ses lettres ouvertes, et ses communiqués de pression et autres interventions publiques;
- Colliger et organiser le système d'archivage et de gestion de l'information et de la documentation de l'AJP; et,
- Déléguer davantage de tâches vers les membres plutôt que de tout garder pour le CA.

Ils ont également adopté les mandats suivants :

- Que l'AJP dénonce toute forme de loi discriminatoire dans la fonction publique et considère inacceptable l'utilisation de clauses nonobstant dans de telles lois lesquelles affecteront particulièrement les groupes minorisés. Que l'AJP s'engage à contribuer activement à toute forme de lutte politique et juridique.
- Que l'AJP appuie les demandes d'injonction de la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) pour empêcher tout recensement sur les signes religieux et dans sa Demande à la Cour Supérieure de déclarer inconstitutionnel le recensement des enseignant-e-s portant des signes religieux.
- Considérant le dépôt imminent d'un projet de loi en matière de droit du logement. Considérant l'absence de véhicule politique de juristes œuvrant dans ce domaine de droit; Que l'AJP s'oppose à toute précarisation du droit des locataires et appuie toute réforme favorable aux droits des locataires. Que l'AJP permette à ses membres de participer à une éventuelle commission parlementaire sur le sujet.

- Que l’AJP se mobilise ou continue de se mobiliser quant à la réforme des tarifs d’aide juridique et de réaffirmer le mandat du CA et inviter les membres de l’AJP à participer d’une façon ou d’une autre pour ce qui trait à la réforme des tarifs juridiques.
Considérant entre autres que la plupart des membres de l’AJP sont des avocats dans des conditions précaires et ce, spécifiquement dû aux faibles taux des tarifs d’aide juridique.

Alors que l’AJP entre dans sa dixième année d’activité, le bilan de sa neuvième est mitigé. Le Conseil d’administration souligne comme point positif majeur la transition de l’AJP à un nouveau système de gestion de son membrariat, ainsi que sa première participation aux audiences d’une commission législative. Elle maintient également une saine situation financière après des premières années déficitaires. L’AJP a su dégager de plus importants revenus de ses activités. Une réflexion devrait s’engager sur comment le mieux utiliser ces fonds. L’implantation de ses nouveaux statuts s’est bien opérée. Toutefois, la portée de l’AJP demeure limitée par ses ressources. L’implication des membres de l’AJP a été basse. Ses comités thématiques se sont révélés pour la plupart inactifs. Le Conseil d’administration a donc cette année encore supporté la grande majorité des activités de l’association, limitant le nombre et l’intensité de celles-ci. Cela est d’autant plus vrai qu’il était à effectifs réduits. La question de la pérennité de ce mode de fonctionnement se pose.

Membrariat

Dans son rapport présenté à l’Assemblée générale annuelle du 27 mars 2019, le Conseil d’administration rapportait approximativement 166 membres, tout en constatant des difficultés liées au décompte des membres, à la détermination du statut à jour des membres et ex-membres, et à la vérification du paiement des cotisations. Au cours de l’année 2019, l’AJP s’est doté d’un nouveau système de membrariat, qui est venu corriger ces enjeux.

En date du présent rapport, l’AJP compte 83 membres actifs et en règle. Cela est une baisse significative par rapport au chiffre de 166 membres présenté en 2019. Toutefois, cela semble dû au fait que les chiffres étaient auparavant gonflés en raison de l’inexactitude du précédent système manuel de gestion du membrariat, qui a été remplacé en 2020. Il sera désormais possible de réellement déterminer l’impact d’autres facteurs sur le membrariat de l’AJP. De manière préliminaire, toutefois, il appert que le renouvellement automatique précédé d’un rappel avec l’option de mettre fin à son membrariat soit efficace, et permettra d’assurer une meilleure stabilité de l’AJP.

Ces 83 membres sont répartis de la manière suivante entre les types de cotisations :

- 19 qui ont payé la cotisation solidaire, au montant de 20\$;
- 51 qui ont payé la cotisation ordinaire, au montant de 60\$; et,
- 13 qui ont payé la cotisation contributive, au montant de 80\$.

À ce jour, l’AJP ne compte toujours aucun membre institutionnel. Créée à la demande des membres individuels de l’AJP, cette catégorie de membres n’a pas été particulièrement promue. Il sera pertinent d’évaluer si jamais des institutions décident de s’en prévaloir dans le futur.

Évènements

L'AJP a organisé relativement peu d'évènements en 2019, comparativement aux années précédentes. L'objectif d'augmenter leur nombre ne s'est pas concrétisé.

Barbecue

L'AJP a tenu son désormais traditionnel évènement social de la rentrée le 18 septembre 2019, sous la forme d'un barbecue au Parc Laurier, à côté des locaux de l'AJP. Un peu plus d'une vingtaine de personnes étaient présentes. Le Conseil d'administration est satisfait du succès de l'évènement, proportionnellement à son nombre de membres actifs.

6@8 « La précarisation des statuts d'immigration »

L'AJP a tenu ce 6@8 le 12 décembre 2019, avec comme invité-e-s Me Colline Bellefleur, Jenny Jeanes, et Prof. Delphine Nakache. Les commentaires reçus ont été assez positifs, notamment en ce qu'il concernait un domaine de droit moins exploré par l'AJP. En raison des changements apportés par le nouveau *Règlement sur la formation continue obligatoire des avocats*, RLRQ, c. B-1, r. 12.1, aucune demande de reconnaissance au Barreau du Québec à titre d'activité de formation continue n'a été faite.

9^e Colloque annuel

L'AJP a tenu son neuvième colloque annuel le 8 février 2020. Le colloque a cette année été sous le thème « Le droit face à l'urgence climatique ». Au courant de la journée, les participant-e-s ont pu assister aux panels suivants :

- « Comprendre la crise climatique et son cadre juridique », avec Anthony Garoufalidis-Auger, Me Karine Peloffy et Laurence Guénette
- « Perspectives sur l'environnement et les droits humains », avec Laurie Gagnon-Bouchard, Me Karina Kesserwan et Robert McBryde
- « La crise climatique comme moteur de changements », avec Prof. Richard Janda et Maïka Sondarjee;
- « La résistance face à la crise climatique », avec Me Clara Poissant-L'espérance, Me Ruwan Subasinghe et Prof. Hugo Tremblay; et,
- Conférence de clôture: « La lutte décoloniale de la nation Wet'suwet'en », avec Marlene Hale.

Il y a eu plus de 100 participant-e-s. Après un détour l'an dernier par la Salle des Chaufferies du Cœur des sciences de l'Université du Québec à Montréal, l'évènement se tenait à nouveau cette année au Centre St-Pierre. Avec maintenant deux ans de colloques thématiques, il semble que la formule soit plus appréciée que l'approche éclectique favorisée par le passé. Bien que cela ne soit plus nécessaire, une demande de reconnaissance au Barreau du Québec à titre d'activité de formation continue a été faite afin de garantir que la participation au colloque soit reconnue, en raison des frais plus élevés payés par les participant-e-s. Celle-ci a été acceptée.

Projet de 6@8 « Gladue »

L'arrêt *R. c. Gladue*, [1999] 1 R.C.S. 688, a été rendu le 23 avril 1999. Le Conseil d'administration avait développé en 2018 le projet de tenir un 6@8 pour souligner ses 20 ans, et faire le point sur son impact depuis. Des panelistes ont été approchées, et plusieurs

tentatives ont été faites pour arriver à coordonner une date. Toutefois, des enjeux logistiques ont repoussé le projet à de multiples reprises. Le 6@8 n'a jamais eu lieu. Bien que le sujet demeure pertinent, à ce stade-ci le projet est sur la glace.

Projet de colloque d'un comité

Le Conseil d'administration souhaitait qu'un colloque distinct du colloque annuel de l'AJP puisse être chapeauté par un des comités thématiques. Toutefois, la très grande majorité de ceux-ci ont été inactifs en 2019. Sans éliminer l'intérêt pour un tel événement, il s'agit toutefois d'une mise en garde que ce genre de projet ne peut réussir sans une mobilisation active des comités de l'AJP.

Interventions et communications

L'AJP a tenté de maintenir une bonne présence en ligne via son site web et ses réseaux sociaux. Elle a aussi participé à une consultation législative.

Présence sur les réseaux sociaux

En date du présent rapport, l'AJP comptait :

- 5038 mentions J'aime et 5136 abonnés sur sa page Facebook, facebook.com/Associationdesjuristesprogressistes; et,
- 945 abonnés sur son compte Twitter, twitter.com/juriprogres;

Il s'agit d'une amélioration d'un peu plus d'une centaine de personnes depuis la dernière Assemblée générale annuelle pour Facebook. Ce réseau social demeure la principale plateforme de communication de l'AJP. C'est notamment sur ce réseau social que se fait la majorité de la promotion des événements de l'AJP. Les abonnements pour Twitter sont aussi en très légère augmentation. L'AJP utilise principalement cette plateforme pour résumer et commenter en temps réel ses événements, afin qu'ils soient accessibles aux personnes absentes. Cette initiative crée un certain engagement, mais se confronte au public limité de l'AJP sur Twitter.

Le groupe Facebook géré par l'AJP, Juristes Progressistes (AJP) [facebook.com/groups/363965970648145], comporte en date du présent rapport 409 membres. C'est une légère augmentation comparativement à l'an dernier. Il a fait l'objet d'une nouvelle Nétiquette en juillet 2019, et le processus de demande d'adhésion a été revu.

L'AJP a peu alimenté ses réseaux sociaux dans la dernière année. L'inconsistance de ton et de fréquence identifiée dans le précédent rapport du Conseil d'administration demeure toujours aussi problématique. L'AJP bénéficierait d'alimenter plus régulièrement sa page Facebook, afin de promouvoir ses positions et de redevenir une source d'information juridique progressiste.

Infolettres

Deux infolettres furent transmises aux membres en 2019, en juin et en décembre. Une de celles-ci confirmait la mise en œuvre du nouveau système de gestion du membrariat de l'AJP, et a eu un très bon taux de succès quant aux renouvellements d'abonnements qu'elle a générés. Toutefois, l'AJP aurait pu communiquer plus souvent avec ses membres via ces infolettres.

Mémoire de l'AJP sur le Projet de loi 32 (Loi visant principalement à favoriser l'efficacité de la justice pénale et à établir les modalités d'intervention de la Cour du Québec dans un pourvoi en appel)

Au courant de l'été 2019, l'AJP a été approchée quant à sa position sur le Projet de loi 32, et sur son intérêt à participer aux consultations parlementaires le concernant. L'AJP a donc approché ses membres afin de voir si certain-e-s d'entre elles et eux seraient intéressé-e-s à réfléchir à la question en comité. Après des appels infructueux, le Conseil d'administration a mandaté l'un de ses membres, Léo Fugazza, afin de rédiger un projet de mémoire pour l'AJP, afin de faciliter la consultation des membres à partir d'un document concret. Toutefois, au cours de cette rédaction, l'AJP a été formellement convoquée en commission parlementaire concernant le Projet de loi 32. Vu les courts délais entre la convocation et les auditions publiques, c'est ultimement le Conseil d'administration qui a étudié le projet de mémoire, avant de le soumettre à la Commission des institutions de l'Assemblée nationale.

L'AJP a également été présente, pour la première fois depuis sa fondation, en commission parlementaire pour le présenter. Le retour obtenu des partenaires de l'AJP a été très positif. Il semble également que notre intervention ait trouvé écho. Bien que le projet de loi soit toujours à l'étape de l'étude détaillé en commission, l'AJP note que plusieurs des modifications qu'elle suggérait dans son mémoire ont déjà été adoptées, avec en commentaire des notes renvoyant à son mémoire pour justifier les amendements.

Le mémoire « Rendre justice à la justice pénale » et l'intervention de l'AJP peuvent être consultés sur le site web de l'AJP : ajpquebec.org/memoire-et-intervention-de-lajp-sur-le-projet-de-loi-32.

L'expérience de l'AJP dans ce processus de consultation législative a été très positive. Le Conseil d'administration aimerait pouvoir renouveler l'expérience pour d'autres projets de loi d'intérêt, et sur lesquels les membres de l'AJP pourraient avoir une expertise.

Comités

En 2019, l'AJP avait les comités thématiques suivants :

- Comité Accès à la justice
- Comité Antiracisme
- Comité Droit animal
- Comité Féministe
- Comité Formation
- Comité Questions autochtones

Chaque comité est dirigé par une personne responsable, qui coordonne ses membres. Un-e membre du Conseil d'administration est également attribué-e afin d'assurer la liaison avec chaque comité et de faire le suivi des activités de chacun. Cette année, le Conseil d'administration a constaté que plusieurs comités étaient essentiellement inactifs. Cette situation est inquiétante. Il semble nécessaire que les membres de l'AJP se réapproprient les comités thématiques, afin qu'ils reprennent vie.

Ces comités feront des rapports plus détaillés lors de l'Assemblée générale annuelle. De manière générale, voici le bilan des activités des comités :

Comité Accès à la justice

Kim Bouchard était responsable du Comité Accès à la justice. Composé d'environ six membres, le comité s'est réuni à l'automne 2019 afin d'entamer l'organisation d'une journée thématique sur l'accès à l'aide juridique. Cette journée devrait réunir des avocats de pratique privée qui acceptent des mandats d'aide juridique ainsi que des membres d'organismes communautaires afin de se pencher sur le panier de services de l'aide juridique et la tarification des mandats. Par ailleurs, le comité s'est impliqué auprès de la Coalition pour l'accès à l'aide juridique qui s'est réunie à plusieurs reprises en 2019. Un mémoire sur le projet de loi 32 (*Loi visant principalement à favoriser l'efficacité de la justice pénale et à établir les modalités d'intervention de la Cour du Québec dans un pourvoi en appel*) a notamment été produit par la Coalition afin de traiter des modifications proposées au régime d'aide juridique.

Comité Antiracisme

Caroline Brodeur était responsable du Comité Antiracisme. Elle a assisté à plusieurs assemblées du Conseil d'administration, afin de le tenir informé des activités du comité.

Ses membres se sont surtout penchés sur le Projet de loi 21 (*Loi sur la laïcité de l'État*). La première action du comité a été la rédaction et la publication, au lendemain de l'Assemblée générale annuelle de l'AJP, d'un communiqué de presse. Intitulé « L'AJP somme le gouvernement Legault de faire marche arrière quant à son projet de loi sur laïcité de l'État » [ajpquebec.org/1929-2], ce communiqué a été publié le 28 mars 2019. Celui-ci a été repris dans plusieurs médias écrits. Le comité a sinon été en contact avec les divers organismes œuvrant contre le Projet de loi 21, et a participé aux événements organisés en ce sens. Il a notamment mis en place le contingent de l'AJP à la chaîne humaine contre le Projet de loi 21 du 5 mai 2019. La présence de juristes en toges à cette manifestation a ajouté à sa force. Une rencontre a été tenue entre le comité et le Bâtonnier du Québec deux jours plus tard, afin d'en discuter.

Le comité a également participé à une conférence de presse contre la construction du nouveau centre de détention pour les migrants à Laval, soutenue la Grande manifestation contre le racisme du 27 octobre 2019 et participé à une conférence de presse en soutien d'une motion d'une conseillère municipale pour un moratoire sur les interpellations arbitraires du SPVM le 18 novembre 2020.

Comité Droit animal

Daniel Crespo était responsable du Comité Droit animal. Outre la tenue de cercles de lecture le 1er avril et le 27 août 2019, le comité n'a pas tenu d'activités.

Comité Féministe

Raphaëlle Desvignes était responsable du Comité Féministe. Plusieurs tentatives ont été faites pour réunir les membres du comité, mais aucune rencontre n'a été tenue depuis la dernière Assemblée générale annuelle.

Comité Formation

Catherine Le Guerrier était responsable du Comité Formation. Seule membre active du comité, elle a régulièrement assisté aux assemblées du Conseil d'administration et l'a épaulé dans la planification et l'organisation des événements de formation de l'AJP. Son aide a été précieuse.

Comité Questions autochtones

Le poste de responsable du Comité Questions autochtones étant demeuré vacant suite à l'Assemblée générale annuelle du 27 mars 2019, le Conseil d'administration avait nommé Eve Laoun pour l'assurer. Le comité a participé à l'organisation du projet de 6@8 *Gladue*, qui ne s'est pas réalisé. Il avait également en projet la rédaction d'un commentaire suivant le rapport de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, mais aucun texte n'a ultimement été produit.

Affaires internes

Outre ses assemblées régulières, le Conseil d'administration a surtout œuvré à la mise en place d'une nouvelle plateforme de gestion du membrariat de l'AJP. La capacité d'action du Conseil d'administration a été réduite en raison de vacances de poste en début de mandat.

Assemblées du Conseil d'administration

Le conseil d'administration a tenu 10 séances au cours du mandat 2019-2020, ainsi qu'une réunion qui n'a pu atteindre le quorum requis.

Mouvement vers une nouvelle plateforme de gestion du membrariat

Mandaté de mettre en place un nouveau système pour gérer le membrariat de l'AJP, le Conseil d'administration a créé un comité de travail afin d'évaluer les besoins de l'AJP et les options offertes. La plateforme Chargebee a ultimement été retenue. Après une annonce en été qu'une nouvelle plateforme serait bientôt mise en place, la migration vers celle-ci s'est effectuée à l'automne. La transition s'est bien passée, et la plateforme fonctionne depuis sans problème. Elle permet le renouvellement automatique du statut de membre, avec l'option d'y mettre fin en tout temps. Elle élimine le problème qu'avait historiquement l'AJP à contacter les membres dont les cotisations étaient échues, pour qu'elles et ils renouvellent leurs adhésions.

Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales (SACAIS)

Bien que l'obtention d'une place parmi les organismes subventionnés par le SACAIS a longtemps été décrite comme étant illusoire en raison de son sous-financement historique, l'AJP renouvelle depuis sa création des demandes de subventions auprès de celui-ci. Cette année, certaines enveloppes budgétaires ont été débloquées. Le SACAIS a donc été plus actif auprès des organismes demandeurs. L'AJP a encore une fois effectué sa demande. Elle a par la suite été approchée afin de préciser des éléments de sa demande, en se faisant indiquer que certains changements seraient nécessaires pour être considérée pour du financement. Un plan d'action pour les effectuer a été demandé. Après délibération, le Conseil d'administration a retourné un plan d'action qui indiquait que plusieurs changements seraient mis en place, sauf principalement le fait d'élargir son membrariat aux non-juristes, estimant que l'AJP se conformait tout de même au Cadre de référence en matière d'action

communautaire bien que composée de personnes s'identifiant comme juristes, faisant comme toutes autres personnes partie de la « population générale ». L'AJP n'a pas eu de retour par la suite. Il apparaît peu probable que l'AJP obtienne un jour un financement du SACAIS.

Suivi des nouveaux statuts

Le Conseil d'administration a veillé à l'application des nouveaux statuts de l'AJP, adoptés en Assemblée générale spéciale l'an dernier. Aucun problème particulier n'a été rencontré, mais des mesures de mise en œuvre auprès du Registraire des entreprises du Québec sont soumises à l'Assemblée générale annuelle. De même, le Conseil d'administration a identifié qu'il pourrait être souhaitable de pouvoir offrir le statut de membre de l'AJP, sans cotisation, pour reconnaître certaines contributions. Un projet en ce sens est également soumis à l'Assemblée générale annuelle.

Nomination de membres du Conseil d'administration par intérim

Suite à l'Assemblée générale annuelle du 27 mars 2019, il demeurait un poste vacant sur le Conseil d'administration. Edith Perrault avait également été élue pour assurer la transition, mais en mentionnant qu'elle souhaitait démissionner afin de rendre son poste disponible, si d'autres personnes se montraient intéressées. Le Conseil d'administration a donc lancé un appel de candidatures pour combler le poste vacant. Après avoir reçu la démission formelle d'Edith Perrault, le Conseil d'administration a nommé Emmanuelle Moussa et Mathilde Grégoire-Valentini à titre d'administratrices par intérim. Le Conseil d'administration a par la suite reçu une nouvelle démission, en décembre 2019, de Richard-Alexandre Laniel. En raison du peu de temps restant au mandat, le Conseil d'administration a décliné de nommer une personne par intérim pour occuper le poste ainsi devenu vacant.

Affaires externes

L'AJP demeure une organisation qui est bien vue par le milieu communautaire. Elle a des liens particuliers avec certains organismes, et tente toujours de collaborer avec d'autres lorsque l'occasion se présente, afin de donner une légitimité juridique à certaines causes. Tout au long de l'année, l'AJP a maintenu des liens avec d'autres organisations alliées. Ainsi, elle a notamment été en relation ou a collaboré avec les organisations suivantes :

- Barreau du Québec;
- Centre des travailleurs et travailleuses immigrants;
- Clinique Droits Devant;
- Coalition pour l'accès à l'aide juridique;
- Ligue des droits et libertés;
- Mouvement Action-Chômage de Montréal; et,
- Groupement des comités logement et associations de locataires du Québec.

Dans le cadre de ces relations externes, l'AJP a notamment travaillé sur le Projet de loi 21 et sur le Projet de loi 32. L'AJP a également publié un communiqué conjoint, « Le CTI-IWC, le MAC de Montréal et l'Association des juristes progressistes saluent une victoire historique dans les tribunaux pour le droit à l'assurance-emploi des travailleurs migrants » [\ajpquebec.org/communique-le-cti-iwc-le-mac-de-montreal-et-lassociation-des-juristes-progressistes-saluent-une-victoire-historique-dans-les-tribunaux-pour-le-droit-a-

[assurance-emploi-des-travail](#)] le 15 mai 2019. Elle a aussi participé à la journée de la Ligue des droits et libertés sur les profilages discriminatoires, le 14 novembre 2019.